

député de Provencher, M. Jos. Bernier, directeur du *Manitoba*, qui s'est fait l'intrépide défenseur de la liberté religieuse, et qui par un magistral discours a fait rejeter le projet de loi vexatoire. Nous le félicitons vivement de son bon courage et de son succès. »

CORRESPONDANCE

M. A. L., de St... nous fait connaître la mesquinerie des commissaires d'écoles de cette municipalité à l'égard de sa sœur, institutrice. Si les faits rapportés sont vrais, les commissaires d'écoles de St... sont indignes de leur position honorable. Ainsi, ces *messieurs* reprochent à l'institutrice : 1° les 5 cordes de bois dépensées depuis la Toussaint pour chauffer l'école ; 2° ils l'obligent à balayer la classe sans rémunération ; 3° l'eau est à un arpent et demi de l'école, et les commissaires laissent l'institutrice à ses propres ressources pour l'approvisionnement d'eau ; 4° on lui reproche d'ouvrir les fenêtres pour aérer la classe, sous le prétexte que *ça gaspille la chaleur*.

La Commission scolaire de St... mérite d'être dénoncée publiquement. C'est ce qui lui arrivera avant longtemps, si elle ne revient pas au sentiment de ses devoirs.

Une institutrice.—Combien y a-t-il de provinces dans le Canada ? et chacune des nouvelles provinces a-t-elle une capitale respective ?

Réponse.—9 provinces, en plus, le Territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Voici les capitales des deux nouvelles provinces : *Régina* est la capitale de la Saskatchewan, et *Edmonton* la capitale de l'Alberta.

Caisse d'épargne scolaire

L'École Saint-Louis, ville Saint-Louis, a sa caisse scolaire depuis juillet 1907, grâce au dévouement de M. le Chanoine Lepailleur et au zèle des Clercs de St-Viateur.

A l'École Saint-Louis, dit un correspondant de *L'Action sociale*, où nous avons vu fonctionner le système, les enfants remettent à leurs maîtres, chaque lundi, les économies de la semaine. Cette somme, — elle peut n'être que d'un sou, — est inscrite sur un feuillet qui porte les noms des déposants de la classe et le nom du professeur qui a reçu le dépôt. Cette somme est ensuite portée, par le directeur de l'école, sur le livret du déposant, et remise enfin au curé qui signe le livret après avoir constaté l'exactitude de l'entrée. Dès qu'un livret accuse des économies pour un montant de \$3.00, le curé signe un chèque que le porteur va déposer dans une des deux succursales de la ville Saint-Louis, — Banque d'Hochelega et Banque des Marchands, — et on lui remet un livret de banque, — un vrai, — où l'heureux enfant voit grossir ses épargnes, faites de cigarettes, de bonbons, de billets de théâtre, de *services* à l'église paroissiale, de *commissions*, de travail rétribué chez les épiciers ou ailleurs aux heures de loisir.

Inutile d'insister sur l'efficacité de ce système qui apprend aux enfants l'économie, et les tient dans le devoir et l'activité. Et plus la somme grossit, plus l'intérêt grandit, et quand l'enfant sera devenu jeune homme, il comprendra mieux encore la nécessité du travail, l'importance de l'épargne, la folie du luxe et du gaspillage ; il fuira les auberges et les théâtres, aura contracté l'habitude de la vie de famille, et sera heureux de son bonheur et du bonheur de ceux qu'il aime.